

Avenant n°2 à la convention de délégation du 14 août 2019**ENTRE :**

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, représenté(e) par son président, Monsieur Gérard DAUDET, dûment habilité par délibérations du 20 juin 2019 et du....., ci-après désignée « la Communauté » ;

ET :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance représenté par son président, Monsieur Yves WIGT, dûment autorisé par une délibération 2018-63 du 17 décembre 2018, ci-après désigné « le SMAVD ».

Il est préalablement exposé :

Une convention de délégation a été signée le 14 août 2019 entre l'agglomération LMV et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance et fait l'objet d'un premier avenant le 7 juin 2021.

Le présent avenant n°2 introduit de nouvelles modifications aux articles 4.1.1. et 4.2.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Actualisation du budget et du financement pour la dernière tranche de travaux sur la digue de Lauris (tranche 3)

Le budget prévu dans la convention de délégation initiale était de 1 200 000 € HT puis porté à 1 600 000 € HT dans l'avenant n°1 pour réaliser la dernière tranche de travaux sur la digue de Lauris. Au stade de l'étude de Projet, le coût prévisionnel des travaux est réévalué à 1 831 000 € HT. Les subventions attendues du Conseil Départemental de Vaucluse et d'EDF sont respectivement de 549 300 € (30%) et de 300 000 € (16%). La part d'autofinancement par LMV est donc de 981 700 € (54%).

Article 2 : Augmentation du budget pour permettre l'autorisation du système d'endiguement de Lauris

Le budget prévu dans la convention de délégation était de 50 000 € HT pour réaliser les études et le dossier réglementaire de demande d'autorisation du système d'endiguement de Lauris. Au vu des retours d'expérience sur les coûts de réalisation de ce type de dossier, le budget nécessaire pour le mener à bien est porté à 60 000 € HT. La subvention attendue du CD 84 est de 18 000 € (30%) pour un reste à charge de LMV de 42 000 € (70%).

Article 3 : Augmentation du budget pour permettre l'autorisation du système d'endiguement des Busques

Le budget prévu dans la convention de délégation était de 50 000 € HT pour réaliser les études et le dossier réglementaire de demande d'autorisation du système d'endiguement des Busques. Au vu des retours d'expérience sur les coûts de réalisation de ce type de dossier, le budget nécessaire pour le mener à bien est porté à 75 000 € HT. La subvention attendue du CD 84 est de 22 500 € (30%) pour un reste à charge de LMV de 52 500 € (70%).

Article 4 : Actualisation du coût de délégation

Le linéaire d'ouvrages délégués est augmenté en raison de l'intégration au système d'endiguement de Cheval-Blanc / Cavaillon du remblai LGV reliant la digue des Iscles de Milan à la digue de la Droume.

Le linéaire objet de la délégation passe de 11 km à 12 km.

Le coût de la délégation est porté de 85 173 € à 93 973 €.

L'ensemble des autres stipulations de la convention restent inchangées.

Fait à Mallemort le

Pour LMV

Le Président

Gérard DAUDET

Pour le SMAVD

Le Président

Yves WIGT